

Nouvelles du réseau



LA LETTRE D'INFORMATION DU RÉSEAU EUROPÉEN DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

N°111 | MARS - AVRIL | 2005

Editorial

L'égalité des sexes est encore un vœu pieux

Il n'est pas évident pour tout le monde que le mot «genre» ne désigne pas seulement les femmes, mais les hommes et les femmes et les rôles distincts qui leur sont dévolus dans la société, quels que soient le lieu, la culture ou l'époque. L'égalité des sexes est encore un vœu pieux; aussi des approches et des mesures différenciées sont-elles nécessaires.

Compte tenu de ce qui précède, il va de soi que la mesure de la pauvreté doit également être différenciée en tenant compte surtout de la répartition traditionnelle des rôles. Bien que de nombreux pays, via les règlements européens, aient accordé aux femmes plus de liberté, plus de possibilités dans la société, des droits plus égaux, la chance de pouvoir être indépendantes et même - théoriquement - l'égalité hommes-femmes, des différences subsistent.

Si pour l'homme, le travail est synonyme d'indépendance, de participation et de droits, pour la femme, la conjugaison des travaux domestiques et d'un emploi est souvent la pierre d'achoppement qui l'empêche de participer davantage à la société, de satisfaire aux exigences du marché du travail et de bénéficier des droits qui en découlent. C'est la raison pour laquelle les femmes sont plus vulnérables et sombrent plus rapidement dans la pauvreté.

Bien que le genre et la pauvreté correspondent à un ensemble complexe de facteurs, une réelle égalité des sexes permettrait de diminuer, sinon de gommer la plupart des inégalités qui existent entre les hommes et les femmes, y compris du point de vue de la pauvreté féminine.

Alida Smeekes

Groupe stratégique d'EAPN «genre et pauvreté»

GENRE ET PAUVRETE

SOMMAIRE

Féminin / Masculin

- Les inégalités persistent 2
- Le genre: quelques définitions 2
- Le futur Institut européen sur le «genre» 3
- La pauvreté cachée des femmes 4
- Le fléau de la violence conjugale 4
- Le Réseau Flora: insertion et consultance 5
- La Marche mondiale des femmes 2005 5
- Pauvreté, migration et trafic des êtres humains. Un entretien avec Colette De Troy du Lobby européen des femmes 6
- Pékin+10: quels résultats? 6

Nouvelles du Luxembourg

- La Stratégie de Lisbonne au menu de la Présidence 7
- Portrait d'EAPN-Lëtzebuerg 7
- «Les belles années sont derrière nous...» 8

Quelques définitions...

Tandis que la référence au sexe traduit une réalité physique objective, le **concept de genre** se réfère à la répartition des rôles masculins et féminins dans une société donnée, à un moment donné. La masculinité et la féminité constituent ainsi des rôles normatifs par lesquels la société exprime des attentes vis-à-vis des individus. Ces attentes ne sont pas immuables; elles répondent à des changements sociaux et culturels. Toutefois, l'individu intériorise souvent ces attentes et les considère comme faisant partie de sa personnalité. Les relations de genre existantes - qui sont souvent des relations de pouvoir - sont souvent institutionnalisées, ce qui les pérennise.

L'**analyse de genre** est un outil qui permet de mettre en évidence les besoins éventuellement différents des femmes et des hommes, leurs contraintes et opportunités spécifiques respectives. Cette analyse vise notamment à corriger les inégalités dont sont victimes les femmes dans la société, et donc à évoluer vers une société plus égalitaire (égalité de droit et égalité de fait).

Le **«mainstreaming»** du genre fait référence à l'intégration systématique des conditions, des priorités et des besoins propres aux femmes et aux hommes dans toutes les politiques, aux stades de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation, afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les inégalités persistent... encore et toujours

A bien des égards, l'égalité entre les femmes et les hommes reste un vœu pieux. Malgré d'importantes avancées, stéréotypes et préjugés ont toujours la vie dure!

Q u'elles soient jeunes ou âgées, qu'elles aient un emploi ou non, les femmes européennes sont dans une situation beaucoup plus précaire que les hommes. Au-delà de ce constat, il convient de se pencher sur l'impact des stéréotypes et préjugés qui sont toujours à l'œuvre dans nos sociétés, malgré des décennies d'avancées féministes. Les causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale des femmes sont variées, mais elles trouvent essentiellement leurs racines dans un «contrat social» (implicite et explicite) qui s'avère dominé par une vision masculine du monde. Ce «contrat» attribue, tant dans la sphère publique que privée, des responsabilités distinctes aux femmes et aux hommes, ce qui peut mener à dresser des barrières à la participation des femmes à la vie économique, politique et sociale.

Pas qu'une affaire de femmes!

Si l'homme est le référent obligé de toute société patriarcale, cela ne signifie pas que l'émancipation des femmes ne doit être qu'une affaire de femmes! En effet, l'égalité des sexes a aussi des conséquences bénéfiques pour les hommes, car elle amène à renforcer l'égalité des droits et des chances dans tous les aspects de la vie. Le congé parental, accessible aux deux parents, en est un bon exemple. L'égalité entre les femmes et les hommes a également trait aux discriminations dont sont victimes les hommes, par exemple en ce qui concerne l'accès aux droits en matière de garde d'enfants. Cela étant dit, traditionnellement, la société continue à faire la part belle aux hommes et considère les femmes comme des personnes «dépendantes». Malgré l'apparition d'une nouvelle génération d'hommes plus enclins à partager les tâches, les femmes restent en effet les premières à arrêter de travailler ou à accepter un emploi à temps partiel pour s'occuper du ménage et de l'éducation des enfants. Sans compter le nombre accru de familles monoparentales, dont le parent est, dans 85% des cas, une femme.

Les inégalités criantes du passé - auxquelles a répondu le législateur - ont fait place, dans le champ social, à des inégalités moins visibles mais tout aussi inacceptables.

Mieux éduquées, moins employées...

L'un des domaines où la femme s'est taillé une place de choix, c'est l'éducation. Au niveau de l'UE, en 2004, le pourcentage des femmes âgées de 20-24 ans ayant au moins atteint le niveau secondaire supérieur était de 5% supérieur à celui des hommes de la même tranche d'âge. De plus, le pourcentage de femmes diplômées de l'enseignement supérieur est passé à 58% en 2003 et elles représentent désormais 41% des diplômés titulaires d'un doctorat. Les femmes sont aussi plus nombreuses que leurs homologues masculins à suivre l'enseignement et la formation pour adultes dans 21 des 25 Etats membres. Mais ce tableau ne doit pas cacher le fait que les femmes, bien que mieux éduquées, subissent de plein fouet une ségrégation sexiste car elles travaillent souvent dans des secteurs moins rémunérateurs. A titre d'exemple, dans le domaine de la recherche, les hommes représentaient, en 2002, 86% du personnel professoral académique. En outre, sur le marché du travail, seules 31% des fonctions dirigeantes étaient occupées par des femmes en 2003.

Les femmes subissent de plein fouet une ségrégation sexiste sur le marché du travail

Un écart salarial de... 15%!

«A travail égal, salaire égal», dit-on couramment. Cette maxime ne s'applique toujours pas aux femmes: en 2003, l'écart salarial était de 15% pour l'Union élargie, et jusqu'à 25% à Chypre. L'un des facteurs qui explique ce phénomène est la forte proportion d'emplois à temps partiel chez les femmes (30,4% en moyenne pour seulement 6,6% chez les hommes). Cette proportion est moindre dans les nouveaux Etats membres en raison de la rigidité du marché de l'emploi et du niveau moins élevé des salaires, rendant l'accès au temps partiel plus difficile.

S'agissant du taux d'emploi, l'écart entre les femmes et les hommes est passé à 15,8% entre 2002 et 2003 dans l'Union des 25 (plus de 40% à Malte!). Le taux de chômage, quant à lui, était de 10% pour les femmes et de 8,3% pour les hommes en 2004. Concilier vie professionnelle et familiale reste un défi: les femmes ayant un enfant en bas âge connaissent un taux d'emploi infé-

rieur de plus de 13% à celui des femmes sans enfants. Les raisons en sont simples: un accès limité aux structures de garde d'enfants et la perpétuation de stéréotypes sexistes. Les hommes assument en effet moins de 40% de l'ensemble des tâches ménagères, et seulement 25 à 35% des tâches liées à l'éducation des jeunes enfants.

Une protection sociale centrée sur l'homme

Après la seconde guerre mondiale, les fondements de l'Etat providence ont été construits en définissant principalement les femmes selon leur rôle maternel et leur état de dépendance familiale. Dans de nombreux pays, le droit des femmes à la protection sociale (soins de santé, pension de veuve, etc.) «dérive» du statut de travailleur de leur mari.

Dans les régimes de retraite, les droits des femmes sont nettement moins importants que ceux des hommes en raison de leur participation réduite au marché du travail (travail non rémunéré, temps partiel, longues interruptions de carrière, etc.). Bon nombre de femmes âgées sont aujourd'hui dépourvues de sécurité sociale ou ne bénéficient que d'une retraite minimum.

Vers l'individualisation des droits?

Pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes, de nombreuses associations féministes réclament l'individualisation des droits en matière de protection sociale, y compris en matière de pensions, afin de permettre aux femmes de bénéficier d'une couverture sociale individuelle. Cela les inciterait à être à nouveau actives sur le marché du travail et, par là, promouvoir un meilleur partage des tâches familiales. Il est évident que cette individualisation devrait se faire de concert avec un développement des services de garde d'enfants, et le renforcement des dispositions légales en matière de congé parental et des droits sociaux des travailleurs atypiques, à temps partiel et flexibles. Mais avant tout, cela passera par un changement des mentalités!

L'individualisation des droits n'est pourtant pas une panacée. Si elle offre une garantie en matière d'indépendance, elle ne mène pas forcément à une égalité financière. Par exemple, la suppression des pensions de veuve serait très préjudiciable aux femmes âgées qui ont moins travaillé que leur époux. De plus, l'individualisation ne s'attaque pas à la problématique des femmes

qui sont très éloignées du marché du travail et qui dépendent exclusivement de l'assistance sociale.

Pour résoudre cette délicate question, il faudrait que le retrait des anciens systèmes soit progressif pour assurer la sécurité des femmes âgées toujours dépendantes de leur pension de veuve et d'autres droits dérivés. D'autres solutions existent, telles que l'ouverture du droit à la protection sociale selon un critère de résidence, l'augmentation des droits «minimum» ou la fixation des prestations sur la base des meilleures années de travail plutôt que sur la durée des cotisations. Enfin, on pourrait imaginer de compenser les désavantages touchant les femmes, ou d'ouvrir des droits pour les tâches de soins aux proches dépendants ou d'éducation des enfants.

L'individualisation
des droits n'est pas
une panacée

Double ou triple discrimination

La discrimination sur la base du sexe n'est pas la seule qui touche les femmes. Si elles sont immigrées, handicapées, jeunes, lesbiennes, ou seules

avec enfant(s), elles peuvent subir des discriminations doubles, voire multiples.

La discrimination sexiste et raciste dont sont victimes les femmes immigrées et les personnes issues de minorités ethniques sur le marché du travail est probablement la plus préoccupante: leur intégration y est très faible car elles sont souvent exposées à la discrimination et confinées dans des rôles très traditionnels et quand, malgré tout, elles se retrouvent sur le marché du travail, c'est souvent dans des emplois très mal payés. En 2000, les femmes immigrées gagnaient en moyenne 10% de moins que les femmes originaires d'un Etat membre. Sans oublier que nombre d'entre elles sont sans papier et travaille «en noir».

Les changements dans les structures familiales et la plus grande participation des femmes sur le marché du travail ont accentué la demande pour un travail domestique non déclaré, sous-payé et dévalorisant. Le recours à une «femme de ménage» migrante, avec ou sans papier, est perçu comme une «solution» pour bon de ménages européens. Cette situation maintient de nombreuses femmes migrantes dans une situation précaire, souvent synonyme d'exploitation économique.

V. Forest

Sources: Lobby européen des femmes, Rapport d'EAPN «Une Europe sociale: pour les femmes aussi?», Rapport 2005 de la Commission européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

UN INSTITUT EUROPÉEN SUR LE GENRE

En juin 2004, le Conseil européen a demandé que soit créé un Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Celui-ci devrait être en place en 2007. Financé par la Commission, avec un budget proposé s'élevant à 52,5 millions d'euros pour la période de 2007 à 2013, ce nouvel Institut européen aidera les Institutions de l'UE et les Etats membres à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et à combattre la discrimination sexuelle.

L'Institut devra collecter, analyser et diffuser des données scientifiques fiables et comparables, et des informations dont ont besoin les décideurs politiques. Il sera doté d'un centre de documentation et d'une bibliothèque ouverte au public. L'Institut aura également pour but de susciter des recherches et des échanges d'expériences en organisant des rencontres entre décideurs politiques, experts et autres parties prenantes; il mènera une action de sensibilisation à la question des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, par le biais d'événements comme des conférences, des campagnes et des séminaires. Une autre de ses tâches sera de mettre au point des outils d'intégration transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques communautaires.

Voir la Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil: http://europa.eu.int/comm/employment_social/news/2005/mar/genderinstitute_fr.pdf

Le fléau de la violence conjugale

La violence à l'encontre des femmes fait des ravages en Europe: pour les femmes de 16 à 44 ans, il s'agit de la principale cause de mortalité et d'invalidité, avant le cancer ou les accidents de la route! Selon le Conseil de l'Europe, une femme sur cinq en Europe est victime, au cours de sa vie, de violences liées à son genre. Cette violence affecte les femmes de tous âges, de toutes couches sociales et de toutes cultures; 90% de ces actes de violence sont commis par des membres de la famille ou par des proches.

Contrairement aux stéréotypes, ce fléau ne touche pas en priorité les familles en situation de pauvreté car il traverse toute la société. Par contre, la violence envers les femmes constitue un obstacle à leur pleine participation à la vie sociale et économique, et peut les entraîner dans la pauvreté et l'exclusion sociale. Combien de femmes fuyant la violence de leur conjoint ont-elles dû quitter leur domicile alors que ce sont elles les victimes? La peur de se retrouver sans ressources et sans toit pousse souvent les femmes à rester avec un conjoint abuseur.

La violence domestique est l'une des causes principales de la pauvreté des femmes. Pour l'enrayer, les politiques économiques, sociales et judiciaires doivent viser à mieux protéger les femmes et à développer les services aux victimes.

V.F.

La face cachée de la pauvreté

Bien que la pauvreté se «féminise», les données sur la situation réelle que vivent les femmes ne sont pas légion.

Selon les données recueillies par Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, les femmes sont davantage touchées par la pauvreté monétaire que les hommes, soit 17% contre 14% dans l'UE-15, en 2001. Les femmes âgées sont toujours plus menacées par la pauvreté que les hommes de la même classe d'âge. En outre, les parents isolés, généralement des femmes, cumulent les désavantages et sont particulièrement exposées à l'exclusion sociale. Si les statistiques ont pour ambition de rendre compte de la réalité, on peut légitimement se poser des questions sur la manière dont les données sont recueillies. En effet, les chiffres européens sont tirés d'une enquête basée sur un questionnaire standardisé. Il implique l'interview annuelle d'un panel représentatif de ménages et d'individus. L'unité statistique de base est toutefois le ménage et l'interview se fait la plupart du temps avec le seul chef de ménage, qui est souvent un homme.

Quel accès aux revenus?

De plus, afin de traduire les différences de taille et de composition des ménages, les chiffres des revenus sont des montants par «équivalent adulte». En d'autres termes, l'ensemble des revenus du ménage est divisé par sa taille équivalente calculée au moyen d'une échelle donnant un poids de 1,0 au premier adulte, de 0,5 aux autres membres du ménage âgés de 14 ans ou plus et de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans. Le chiffre ainsi obtenu est attribué à chaque membre du ménage, adulte ou enfant.

C'est donc sur cette base qu'une femme sera considérée comme vivant ou non dans la pauvreté. Le problème, c'est que cette manière de procéder ne prend nullement en compte la distribution des revenus au sein du ménage. Une femme peut très bien ne pas être statistiquement considérée comme vivant dans un ménage pauvre, mais être toutefois en situation de pauvreté et d'exclusion sociale car n'ayant pas un accès équitable aux revenus du ménage.

Il est indispensable de définir des indicateurs spécifiques sur le genre, sinon la pauvreté des femmes et les inégalités qu'elles subissent resteront invisibles.

Des situations très variées

Les femmes sont davantage menacées par la pauvreté que les hommes car elles y sont plus fréquemment confrontées, y restent plus longtemps et font face à des obstacles multiples qui les empêchent d'en sortir, du fait de leur genre (dépendance à l'égard de l'assistance sociale, difficultés d'accéder au marché de l'emploi, un emploi mal payé, etc.). Cela étant, les femmes ne constituent pas un groupe homogène; elles vivent des situations très diverses: les femmes immigrées ou sans papier figurent parmi les plus marginalisées; dans les zones rurales, la pauvreté des femmes est encore plus invisible car moins facilement localisable; les femmes âgées, quant à elles, sont très vulnérables, surtout si elles vivent seules. Et les femmes vivant seules avec enfants, dont le nombre a dramatiquement augmenté ces dernières années, figurent parmi les ménages les plus touchés. Un analyse plus détaillée, qualitative davantage que quantitative, est nécessaire pour appréhender la complexité des situations que vivent les femmes et, de là, faire en sorte que les décideurs politiques aient une meilleure compréhension de la pauvreté des femmes.

V.F.

Données pour l'EU-25	Femmes	Hommes
Taux de 'risque de pauvreté' après tous les transferts sociaux, 2001	16 %	14%
Adultes vivant dans des ménages sans emploi, 2004	11,5%	9,2%
Croissance de l'emploi, 2003	+0,7%	-0,2%
Taux d'emploi (parmi les 15-65 ans), 2003	55,1%	70,9%
Taux de chômage, 2003	10%	8,3%
Taux de chômage à long terme, 2003	4,5%	3,6%
Taux de chômage à très long terme, 2003	2,6%	2,0%
Taux de chômage des jeunes (âgés de 15 à 24 ans), 2003	18,5%	18,4%
Espérance de vie à la naissance, 2002	81,1	74,8
Personnes âgées de 18 à 24 ans en décrochage scolaire	13,6%	18,1%
Age moyen lors de la retraite, 2003	60,5	61,5

Le Réseau Flora: insertion professionnelle et consultance

Formation, échanges et production de savoirs pour les femmes peu scolarisées; consultance sur le «genre». Tels sont les objectifs du Réseau belge Flora.

Situé à quelques encablures de la Gare du Nord à Bruxelles, dans un grand bâtiment coloré abritant des dizaines d'associations, le Réseau Flora regroupe des associations de femmes dont l'objectif principal est d'aider les femmes précaires et peu scolarisées - dont beaucoup sont d'origine allochtone - à s'intégrer socialement et à accéder au marché de l'emploi, que ce soit sur le marché classique ou via le développement d'entreprises d'économie solidaire.

«Flora a pour but de mettre en évidence les mécanismes de discrimination et de contribuer à modifier les valeurs et normes du marché du travail actuel, explique Anne Kervyn, consultante au Réseau Flora. Pour ce faire, nos priorités sont de développer le réseau et ses actions d'information, de formation, d'échanges d'expériences et de savoir-faire. Mais nous sommes aussi un groupe de pression politique».

Les femmes ont toutes des talents!

Lancé en 1993, le réseau fut baptisé «Flora» en hommage à Flora Tristan, qui parcourut la France au 19^e siècle dans l'espoir de susciter un grand mouvement de lutte contre la pauvreté et l'exploitation. A ses yeux, il y avait de nombreuses similitudes entre l'oppression des femmes et l'exploitation des ouvriers.

«Une fois tous les deux ans, poursuit Anne Kervyn, nous organisons un forum festif auquel participent plus de 150 femmes. En 2003, le thème était 'Nous avons des talents!'. Au travers de divers ateliers, les femmes ont appris à devenir elles-mêmes des formatrices». Cette approche vise à rendre visibles les pratiques de terrain, en tenant compte de leur dimension «genre». En effet, l'expertise issue de ces confrontations collectives vise à favoriser une meilleure intégration des différences entre hommes et femmes dans les projets de formation et d'insertion socio-professionnelle, à toutes les étapes de leur conception, mise en œuvre et évaluation.

A côté de ses activités permanentes, le Réseau Flora a lancé des projets financés par le Fonds social européen.

L'un d'entre eux, le 'Gender Consulting & Training' vise à offrir consultance et formation sur le genre aux acteurs de l'insertion socio-professionnelle. Pour Anne Kervyn, «ce projet permet d'identifier des bonnes pratiques au sein des associations. Nous avons d'ailleurs commencer par nos membres pour tester ce projet pilote. Car même dans des associations strictement féminines, si les hommes sont physiquement absents, cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas là! Il faut changer les stéréotypes qui sont ancrés chez les femmes aussi.»

Avec les réponses et bonnes pratiques issues de cette analyse interne, Flora cherche à inspirer d'autres organisations et d'autres secteurs, et à influencer les autorités. Le 'Gender Consulting & Training' répond ainsi à quatre types de demandes:

- Une analyse générale de l'association: en gros, celle-ci demande de «venir voir», ce qui peut aboutir à des recommandations et à un accompagnement de la mise en œuvre de celles-ci;
- L'étude d'un projet spécifique sous l'angle du genre: l'association demande de «venir l'aider» à mettre en place un projet;
- L'élaboration de formations socio-professionnelles visant à élargir les perspectives des femmes, notamment sur le marché du travail non traditionnel;
- Le conseil aux autorités publiques lors de l'élaboration de politiques d'égalité des chances.

Une méthode participative

«La consultance passe par diverses étapes, souligne Anne Kervyn. Tout d'abord, une fois la demande analysée, nous récoltons des données - écrites et via des entretiens individuels ou collectifs - en vue d'ébaucher les premiers constats que l'on restitue ensuite au client. Cela débouche sur des pistes de travail sous la forme de recommandations. Par la suite, si le client le désire, nous pouvons accompagner le processus de mise en application».

La méthode se veut la plus participative possible, en gardant à l'esprit que si les changements, au niveau relationnel et comportemental, bénéficient aux femmes, ils doivent être également portés par les hommes car eux aussi doivent pouvoir en profiter. V.F.

Site web du Réseau Flora: www.florainfo.be

Si les hommes sont physiquement absents, cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas là!

LES FEMMES SE REMETTENT EN MARCHÉ

L'idée de tenir une marche mondiale des femmes en l'an 2000 est née suite à la Marche des femmes contre la pauvreté qui a eu lieu en 1995 au Québec, Canada. Cette marche a connu un énorme succès: 850 femmes ont marché durant 10 jours et ont été accueillies par 15.000 personnes à l'issue de la Marche. Le Forum mondial de Pékin, la même année, a confirmé que, partout dans le monde, les femmes luttent pour l'égalité, le développement et la paix. C'est lors de ce forum que l'idée d'une Marche mondiale a été lancée.

En tant que réseau mondial d'actions de lutte contre la pauvreté et la violence envers les femmes, la «Marche mondiale des femmes» a recueilli en 2000 l'adhésion de près de 6000 groupes de femmes à travers 163 pays et territoires. Depuis 2003, à travers le monde, des femmes ont contribué à la «Charte mondiale des Femmes pour l'humanité», qui a été lancée publiquement le 8 mars 2005. Cette Charte comprend cinq valeurs fondamentales: l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix.

Les femmes se sont donc remises en marche en 2005 pour promouvoir cette Charte. Du 8 mars au 17 octobre, le relais mondial de la marche fera arrêt dans 50 pays. Une panoplie d'actions nationales sont également organisées. Le 17 octobre 2005 à midi, les femmes de chaque fuseau horaire se mobiliseront durant une heure pour les «24 heures de solidarité féministe mondiale».

Site web mondial:
www.marchemondiale.org
Activités en Europe:
<http://mmf.lacarrefour.org/europe>





Colette De Troy

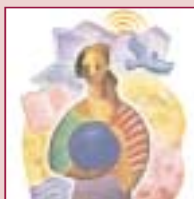
Pékin+10: quels résultats?

La Conférence internationale sur les droits des femmes «Pékin dix ans après: assurer l'égalité entre les sexes, le développement et la paix», organisée dans le cadre de la Commission de la condition de la femme des Nations unies, s'est tenue du 28 février au 11 mars 2005, au siège des Nations unies à New-York.

Cette réunion de suivi de la Conférence de Pékin de 1995 s'est ouverte sur un bilan mitigé. Au cours des dix dernières années, de nombreuses lois et réformes juridiques ont en effet été adoptées et des améliorations ont été enregistrées dans l'accès à l'éducation et l'accès aux soins de santé. Mais de nouveaux défis sont également apparus comme l'incidence extrême du VIH/sida sur les femmes, la féminisation de la pauvreté et le trafic des êtres humains.

La résurgence sur la scène internationale de certaines conceptions conservatrices constituait une menace concrète pour le maintien des acquis de la Conférence de Pékin. Ce sont en particulier les droits sexuels et reproductifs des femmes qui étaient visés. Toutefois, à l'issue de la réunion, les gouvernements ont adopté une déclaration réaffirmant les engagements pris 10 ans plus tôt et appelé à accélérer les efforts pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Site web: <http://www.un.org/womenwatch/daw/Review/>



«Les femmes victimes de la traite sont de véritables esclaves»

Pauvreté, migration et traite des êtres humains sont au cœur de l'entretien que nous a accordé Colette De Troy, du Lobby européen des femmes.

EAPN: La migration est-elle le terreau de la traite des êtres humains?

Colette De Troy: C'est un des éléments. La migration individuelle n'est, en elle-même, que le résultat du besoin de trouver de meilleures conditions de vie ailleurs. L'Union européenne a fermé ses frontières à ce type de migration, ce qui a entraîné le développement de flux migratoires illégaux. Le transport illégal par des «passeurs» est d'ailleurs considéré comme relevant du crime organisé. On parle de traite d'êtres humains lorsque se combinent recrutement et transport illégal des personnes dans un but d'exploitation.

Quels sont les principaux acteurs de cette «traite»?

Tout d'abord, les personnes qui veulent quitter leur pays d'origine (Europe centrale et orientale, Russie et pays satellites, mais aussi les pays plus lointains du Tiers Monde), vu la dégradation de la situation économique et sociale, qui touche surtout les femmes. Ensuite, les trafiquants bien sûr qui retirent de plantureux profits de la traite des femmes et font souvent partie de la criminalité organisée. Mais aussi, et c'est essentiel, le développement d'un «marché» en Europe: la demande est particulièrement énorme pour le marché du sexe. Les femmes sont souvent considérées comme une « matière première» exploitable et renouvelable car la source ne se tarit pas.

Comment les femmes sont-elles prises dans un tel piège?

La pauvreté, la misère, les inégalités, la violence domestique, sont autant de causes à leur recherche d'un avenir meilleur. On leur fait d'abord miroiter des conditions de travail qui ne correspondent en rien à la réalité. Souvent, elles ne sont pas enlevées: les trafiquants trompent des femmes jeunes et vulnérables en leur promettant amour et richesse. En fait, on les achète pour un marché du sexe très lucratif et qui n'a rien à voir avec un marché du travail. Certains pays, comme les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Autriche, ont voulu régulariser les conditions de travail de ces femmes, mais cela a entraîné une plus grande normalisation et visibilité de ce «marché», augmentant ainsi la demande. Or, il s'agit

d'une véritable exploitation qui ne profite qu'aux «entrepreneurs du sexe» et aux criminels.

Les femmes victimes de la traite sont de véritables esclaves. On leur confisque leur passeport, on les déplace d'un pays à l'autre pour qu'elles perdent tout repère, on les manipule en les menaçant de les dénoncer à la police et surtout on les maltraite, parfois avec une violence extrême. Souvent, la police les considère comme des illégales et non comme les victimes d'un crime; elles sont dès lors expulsées.

Un projet de Convention pour la protection des victimes de la traite est sur le point d'être adopté par le Conseil de l'Europe. Malheureusement, pour l'instant, la Commission européenne - qui négocie au nom de la plupart des Etats membres - adopte une position très peu progressiste. Si elle est correctement amendée et adoptée, cette Convention pourrait conduire à ce que les femmes soient considérées et protégées comme victimes et non plus simplement comme migrantes illégales.

Que peut-on faire pour mettre fin à la traite des être humains?

D'une part, il faut travailler pour améliorer les conditions de vie dans les pays d'origine. Une chercheuse a récemment pronostiqué que si le flux migratoire à partir de la Bulgarie se poursuivait à ce rythme, ce pays ne compterait plus que des personnes âgées en 2050. D'autre part, il faut agir, ici, sur la demande afin de la réduire, que ce soit dans le marché du sexe, où l'on doit responsabiliser les hommes qui achètent des femmes. La traite peut aussi toucher les hommes, par exemple dans l'industrie du bâtiment, les ateliers clandestins ou l'agriculture.

Par ailleurs, il faudrait élargir le champ de la Convention de Genève qui ne reconnaît pour l'instant que les persécutions politiques en vue de l'octroi du statut de réfugié. Les persécutions spécifiques que subissent les femmes devraient entrer en ligne de compte, telles que les mariages forcés, les mutilations génitales, l'adultère, etc. Bien que de nombreux pays modifient leur législation, il reste beaucoup de chemin à faire pour que les femmes soient réellement protégées et ne soient plus victimes de la traite des êtres humains.

Entretien: V.F.

Colette De Troy est coordinatrice du Centre du Lobby européen des femmes pour la promotion d'une politique contre la violence envers les femmes.

Site web: www.womenlobby.org

La stratégie de Lisbonne au menu de la Présidence

Parmi les priorités de la Présidence luxembourgeoise figure en première place la révision à mi-parcours du processus de Lisbonne, suivie de peu par l'examen du Pacte de Stabilité et de Croissance et les perspectives financières pour 2007-2013.

Faute de prévoir des moyens financiers appropriés dans les budgets européens 2007-2013, quelque stratégie que ce soit est vouée à l'échec. Il est ridicule que certains pays demandent que le montant de leurs taxes nationales envoyées à Bruxelles plafonne à 1% (ce qui est déjà faux, ces montants revenant en masse aux régions) alors qu'un pourcentage de 1,24 % suffira à peine pour maintenir les choses en l'état.

Développement durable

Le développement durable est une autre des stratégies européennes, et non pas simplement le troisième pilier de la stratégie de Lisbonne, comme se plaît à le dire la Présidence. Le développement durable étant un principe directeur de toutes les politiques européennes, la stratégie de Lisbonne ne peut l'ignorer; dès lors, une stratégie de Lisbonne qui ne se concentre que sur la compétitivité, la croissance et les emplois, sans prendre en compte les dimensions sociales et environnementales, n'est pas compatible avec la stratégie de développement durable.

Pour insuffler plus de cohésion dans les politiques européennes, non seulement convient-il de faire le lien entre la stratégie de développement durable et la stratégie de Lisbonne, mais également avec la stratégie «Emploi», la stratégie «Inclusion» et l'agenda social. Et pourquoi ne pas faire de tout cela une seule politique forte et cohérente? Dotée, bien sûr, d'un engagement ferme en faveur de la clause sociale!

Pour ce qui concerne la stratégie de Lisbonne, force est d'admettre que le gouvernement luxembourgeois, au même titre que d'autres, n'est pas parvenu à réaliser les objectifs fixés en 2000 dans la capitale portugaise. Quoi qu'il en soit, nous nous félicitons que, contrairement

à d'autres, les autorités luxembourgeoises aient, dès le début, affirmé que «*la dimension sociale figure au centre de la stratégie de Lisbonne*».



Il existe un lien logique entre la déclaration de Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie, lors du premier colloque sur Lisbonne le 12 octobre 2004 («*tous les mots comptent dans la stratégie de Lisbonne, il ne s'agit pas uniquement de compétitivité et de croissance*») et ce que vient de dire François Biltgen, Ministre de l'Emploi, qui souligne, d'une part, qu'il n'y aura ni cohésion sociale ni développement durable sans compétitivité, sans croissance et sans création d'emplois, et, d'autre part, qu'il apparaît clairement que ce sont des conditions nécessaires, mais pas suffisantes pour plus de cohésion sociale et plus de développement durable.

«Croissance et emplois» ne suffisent pas pour renforcer la cohésion sociale

Des «piliers», ça ne se divise pas!

Nous devons donc espérer que de plus en plus de gouvernements suivront les arguments de la Présidence. Et à ce qu'a dit François Biltgen, nous pourrions ajouter: non seulement la compétitivité, la croissance et plus d'emplois ne suffisent pas pour créer plus de cohésion sociale, mais d'autre part, seule la cohésion sociale peut entraîner la prospérité économique! En effet, sans cohésion sociale, il n'y aura pas de croissance! Voilà pourquoi il est erroné de parler des trois piliers égaux de la stratégie de Lisbonne. Ces trois éléments (prospérité économique par la compétitivité, la croissance et les emplois, cohésion sociale et considérations environnementales) sont interdépendants et ne peuvent être divisés!

Quelles que furent les conclusions du Conseil européen de Printemps, le travail concret se fera dans les Etats membres. Nous sommes prêts à bondir: dans chaque pays européen, les réseaux nationaux d'EAPN évolueront de près ce que les gouvernements nationaux mettront en pratique!

Robert Urbé

Membre du Comité exécutif d'EAPN-Lëtzebuerg

PORTRAIT D'EAPN-LËTZEBOURG

Le Réseau luxembourgeois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale «EAPN-Lëtzebuerg» est une association sans but lucratif, fondée en 1990, qui compte actuellement treize associations membres: Aarbechtshëllef, ATD Quart Monde, Association Nationale des Assistantes d'Hygiène Sociale, Assistantes Sociales et Infirmières Graduées du Luxembourg, Colabor, Confédération Caritas Luxembourg, Croix-Rouge Luxembourgeoise, Femmes en détresse, Fondation Jugend an Drogenhëllef, Foyers et Services de l'Entraide, Initiativ Rëm Schaffen, Inter-Actions, Ligue médico-sociale, et Paerd's Atelier.

Vu sa taille, le Luxembourg se caractérise par une relation directe entre les administrations, ministères et ONGs d'un domaine donné. EAPN-Lëtzebuerg recherche le dialogue avec les différentes instances et les relations sont bonnes. L'organisation de la conférence d'EAPN d'avril 2005 - «Renforcer la Stratégie d'Inclusion de l'Union européenne» - et de la 4e Rencontre des personnes en situation de pauvreté se réalise sur cette base. Dans le passé, quelques propositions d'EAPN-Lëtzebuerg ont été intégrées dans les plans d'action luxembourgeois sur l'inclusion sociale. Le nouveau site web www.eapn.lu a été lancé à la mi-mars.

EAPN-Lëtzebuerg fonctionne entièrement sur base volontaire, sans personnel rémunéré. A l'heure actuelle, toutes les ressources disponibles sont engagées dans l'organisation des différents événements cités et ayant lieu à l'occasion de la présidence luxembourgeoise.

Marco Hoffmann
Président d'EAPN-Lëtzebuerg

Les belles années sont derrière nous!

Le Grand-duché de Luxembourg est à un tournant. Malgré une forte croissance économique et un taux de pauvreté inférieur à la moyenne européenne, le taux de chômage augmente et la protection sociale est sous pression.

Même si, depuis les années 1970, le Luxembourg s'est développé jusqu'à devenir un Etat social moderne et même si le pays a pu maîtriser la crise de l'acier, le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter (4,7% en janvier 2005) et dépasse de loin les taux de chômage enregistrés pendant les années de crise (70 et 80) et ce, malgré les nombreuses mesures de création d'emploi (1/2005: 3460) et l'augmentation du taux d'emploi des femmes (qui reste toutefois, avec 52%, inférieur à la moyenne de l'UE-25). Malgré une croissance économique imposante de 4,2%, les belles années sont derrière nous. Le secteur des services se développe, mais n'offre aucune opportunité d'emploi aux citoyens moins formés et continue à mettre des gens au chômage à cause de la pression croissante imposée par des exigences accrues.

Investir dans l'éducation pour tous

EAPN-Lëtzebuerg critique le phénomène qui accompagne cette tendance, à savoir l'exclusion des personnes défavorisées qui, à cause d'un accès limité à la formation et à la formation continue, ne sont pratiquement pas représentées dans le secteur des services. Même l'augmentation des dépenses dans la recherche et l'avènement de la société de la connaissance, dont on ne cesse de nous rabâcher les oreilles, ne recèlent aucun avantage direct pour les personnes en situation de pauvreté. Une transformation du système éducatif hautement sélectif et, en particulier, une meilleure intégration des citoyens étrangers dans le système luxembourgeois d'éducation et de formation professionnelle sont indispensables. Il est ainsi urgent de réduire le taux de décrochage scolaire, bien trop élevé (environ 20%).

En outre, au titre de la Directive Bolkestein, les services

sociaux devraient pouvoir, conformément au principe du pays d'origine, commercialiser leurs offres dans tous les pays de l'UE, sans devoir tenir compte des normes fortement ancrées au niveau national. Même si une révision de cette Directive de l'UE est à l'ordre du jour d'ici juin 2005, nous risquons une dégradation des normes minimales dans le secteur social et, par conséquent, une perte en importance des législations nationales (au Luxembourg, la loi ASFT, entre autres).

Forte pression sur les «bas salaires»

Même si, statistiquement, le risque de pauvreté est tombé à 10,2% au Luxembourg en 2003, on constate une augmentation du nombre de personnes qui vivent d'allocation de chômage ou d'autres prestations sociales, et dont la réinsertion sur le marché de l'emploi devient de plus en plus difficile à cause d'une demande de qualifications sans cesse croissante.

L'indexation légale des salaires et le revenu minimum garanti sont menacés

L'indexation légale des salaires, inscrite dans la loi (depuis 1944; renouvelée en 1973), ainsi que le revenu minimum garanti (RMG) sont menacés. Une étude récente (T. Pamukçu, Luxembourg, 2004) souligne l'influence négative du salaire minimum indexé sur la croissance de

l'emploi au Luxembourg et plaide pour la suppression de cette adaptation à l'inflation. Selon EAPN-Lëtzebuerg, les «bas salaires» (20% des travailleurs) viendraient alors rejoindre le groupe des «travailleurs pauvres» et le principe de l'écart salarial demandé par l'économie (différence entre le RMG et les salaires les plus bas) augmentera la pression sur les personnes touchées par la pauvreté et le chômage.

N'attendons pas 2010 pour se lamenter que tout a empiré; rappelons plutôt ensemble l'idée fondamentale émise par le Parlement européen, le 12 avril 1989, dans la «Déclaration des Droits fondamentaux et des Libertés fondamentales», qui, à l'époque, incluait également les droits sociaux fondamentaux. Dans la Constitution de l'UE, la plupart des articles de la Charte des droits fondamentaux visent les personnes actives. Une Europe sociale devrait garantir ces droits fondamentaux de la même façon pour tous, riches ou pauvres.

Klaus Schneider - Chargé de développement - EAPN-Lëtzebuerg

EAPN intègre les objectifs d'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans tous ses secteurs d'activité.

N°111
Mars - Avril 2005

Imprimé en Français et en Anglais
et disponible en d'autres langues
sur www.eapn.org

Editeur responsable
F. Farrell

Responsable de publication
V. Forest

Rue du Congrès 37-41 bte2
B-1000 Bruxelles
tél. 32 2 230 44 55
fax 32 2 230 97 33
E-mail: team@eapn.skynet.be
Internet: <http://www.eapn.org>

Avec la contribution de
P. Brandellero
C. Fonseca

Bureau de dépôt
1600 Sint Pieters Leeuw 1

Nouvelles du Réseau vise à alimenter le débat sur des thèmes spécifiques. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles d'EAPN. Si vous désirez commenter le contenu de ce numéro, envoyez un courriel à team@eapn.skynet.be


EUROPEAN ANTI POVERTY NETWORK

Avec le soutien
de la Commission européenne

rendez-nous visite au **WWW.eapn.org**